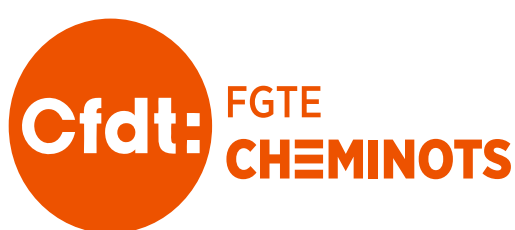


CFDT OPTIM'SERVICES



TEMPS PARTIEL ET OPTIMUM, RIEN NE
VA PLUS OU TOUT EST MAL EXPLIQUÉ...



EXPLICATIONS

Interpellé à plusieurs reprises par des collègues des cabinets médicaux sur l'application du temps partiel avec l'arrivée d'OPTIMUM au premier juillet 2025, la CFDT Cheminots a déposé une demande d'audience à la direction d'Optim'services.

© Adobe Stock

OBJECTIF :

- ▶ Obtenir des explications concernant les différentes réunions d'équipes qui se sont tenues au mois de juin dans les cabinets médicaux sur entre autres sujets, l'arrivée d'Optimum et son fonctionnement sur les temps pleins et temps partiels avec un sentiment d'iniquité d'une région à une autre.
- ▶ Le temps partiel à Optim'services et les règles d'applicables en fonction des services et métiers.

RÉPONSE DE LA DIRECTION :

- ▶ SNCF Optim'services (hors médecins, forfait en jours réduit et heures individualisées) applique la réglementation en vigueur « GRH00662 - Annexe 1 : TRAVAIL A TEMPS PARTIEL ; point 3.6 - Dépassements de la durée du travail
- ▶ En cas de dépassements programmés comme les déplacements par exemple, la rémunération des heures complémentaires est annualisée.
- ▶ Lorsqu'il s'agit d'un dépassement inopiné, le salarié aura le choix de la récupération ou du paiement (choix dans Optimum). Lesdites heures alimentent un compteur dénommé « TK » visible par le manager et le GU dans le mois en cours. A la fin du mois, si le salarié a fait le choix de la compensation, les heures seront automatiquement placées dans un compteur dénommé « TC » à disposition du salarié. Le compteur TC est limité à 32h. Au-delà de ce volume, elles sont automatiquement payées. Il n'y a pas d'obligation de poser une journée complète pour récupérer ces heures.
- ▶ Un SharePoint Optimum où de nombreux modes opératoires et tuto (y compris vidéos) sont à destination des salariés
- ▶ Une communication sera renvoyée aux managers concernés.



Pour aller plus loin
Cliquez ici pour
consulter l'audience
du 25 septembre



Pour aller plus loin
Cliquez ici pour
accéder au
sharepoint



Pour aller plus loin
Cliquez ici pour
rejoindre le 1er
syndicat de France.

